

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

MAIRIE D'ECOMMOY  
(SARTHE)  
CODE POSTAL : 72220  
☎ 02.43.42.10.14

DATE DE  
CONVOCAISON ET  
D'AFFICHAGE

11 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE DE  
LA DELIBERATION

24 décembre

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

EN EXERCICE	27
PRESENTS	16
VOTANTS	18

OBJET :

III. FINANCES

C. Renouvellement  
de la convention  
d'attribution d'une  
subvention au bénéfice  
des écomméens  
s'étant portés  
acquéreurs d'un vélo à  
assistance électrique

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal



L'an deux mille vingt cinq  
Le dix-sept décembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni Salle Pierre RICHEFEU de l'Hôtel de Ville en séance publique sous la présidence de Monsieur GOUHIER Sébastien, Maire.

Étaient présents : M. GOUHIER Maire, Mme VASSEUR, M. DAVID, Mme BALLESTER, Mme ABEGG, M. RICART, M. PERROTIN, M. PINCHAULT, Mme GUÉRIN, Mme BARBERO, M. GIRAUD, Mme HAYE, Mme TESSIER, M. RAGOT, M. FOUCHARD, Mme FIEZ.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : M. GERAULT (excusé), M. CHAUCHET (pouvoir à Mme BALLESTER), Mme LE DILLY (excusée), M. LELIEVRE, Mme JOUBERT (excusée), Mme LECLERCQ (excusée), Mme ROQUAIN (excusée), M. POIRRIER (excusé), Mme LANDELLE (excusée), M. HALILOU (pouvoir à Mme TESSIER), Mme TAILLECOURT – RAGOT (excusée).

M. Patrick PINCHAULT a été élu Secrétaire.

### III – FINANCES

#### C. Renouvellement de la convention d'attribution d'une subvention au bénéfice des écomméens s'étant portés acquéreurs d'un vélo à assistance électrique

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler, pour l'année 2026, l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique, pour les 20 premières demandes, dans la limite d'une aide par habitant. Son montant est fixé à 25% du prix d'acquisition dans la limite de 100€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De reconduire, pour l'année 2026, l'attribution d'une subvention de 25% du prix d'acquisition TTC d'un vélo électrique, dans la limite de 100€ et d'une aide par habitant, pour les 20 premières demandes ;
- D'autoriser le Maire à signer avec les différents acquéreurs, la convention annexée à la présente délibération, définissant les modalités d'attribution de cette subvention.

Le Secrétaire de séance  
Patrick PINCHAULT



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,  
Sébastien GOUHIER

